

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2026/263/DEL/4.1

Séance du 3 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 septembre à 19 h 30, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de Monsieur DEVOGELAERE Robin Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DEVOGELAERE Robin, M. ADAM Hervé, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina, M. QUENTIN Frédéric, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, M. ROBIN Stéphane, M. GRANDSERT Thierry, Mme DIOT Sylvie, Adjoint M. CASTELOT Christophe, Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, Mme CUFFEL Virginie, M. BOINET Yves, Mme DIEPPOIS Anthéa, M. DUCROIX Philippe, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, M. LE DU Alain, M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. Sébastien GODEMAN, M. LLOPEZ Laurent, M. ACCARD Stéphane, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FERMENT Jenny par M. DEVOGELAERE Robin, Mme ALIGON Stéphanie par M. LEROUX Jean-Louis, Mme PENNELLE-OLIER Véronique par Mme DIEPPOIS Anthéa.

Absente : Mme MOULIN José.

Le secrétariat a été assuré par : Mme DIEPPOIS Anthéa.

Date de convocation : 28 août 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 25	Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'EMPLOI DE VACATAIRE – JUMELAGE

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que certaines missions à caractère spécifique et occasionnel peuvent exiger le recrutement d'agent vacataire et propose la création d'un emploi non permanent de vacataire pour les besoins d'accompagnateur/trice dans le cadre du jumelage EU-HAAN, comme suit :

- Date : du 23 au 30/08/2026
- Rémunération forfaitaire : 700.00 € brut
- Nombre de poste : 1

.../...

SLOW

- Missions : accompagner les activités du groupe d'adolescents, être en relation régulière avec le service en charge du jumelage (encadrement à Haan et sa région)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal :

- A créer un emploi non permanent de vacataire,
- A signer les documents à intervenir.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance
Le Maire,
Robin DEVOGELAERE

La secrétaire de séance,
Mme DIEPPOIS Anthéa

